

0440049P
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ARISTIDE BRIAND
19 RUE LOUIS BLANC
44262 NANTES CEDEX 2
Tel : 0240350550

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 31/03/2021

Réuni le : 08/04/2021

Sous la présidence de : Vincent Payen-De-La-Garanderie

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 2

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM N°2 - Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte la DBM n°2 (Prélèvement sur fonds de roulement de 11298,13€, dont 4000,00€ sont affectés au service Administration et logistique pour l'achat de chaises de restauration, 4000,00€ sont affectés au service Administration et logistique pour financer la maintenance et l'entretien du collège, et 3298,13€ sont affectés au service Activité pédagogique pour financer l'achat de fournitures et matériels pédagogiques).

Précision : montant des réserves du service général au 31/12/2020, arrêté lors du CA du 08/04/2021 = 66307,44€ (voir PJ de l'acte relatif à l'affectation des résultats)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0